

La méthode VARAPP

VARAPP Rhône-Alpes (www.varapp.org) est une association loi 1901 dont l'acronyme signifie VALorisation et Recherche pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles. Elle a pour objectif premier d'améliorer la pratique quotidienne du médecin et donc la qualité des soins, à travers deux principaux outils : les cercles de qualité et le recours à la méthode EBM. VARAPP a reçu l'agrément EPP pour les médecins libéraux de toute spécialité et les médecins salariés.

► PROGRAMMES EPP DE VARAPP

Il s'agit d'un programme continu, et non ponctuel, d'évaluation des pratiques professionnelles. Ces évaluations sont personnelles mais se déroulent dans un cadre collectif, sur l'ensemble de la pratique professionnelle. Pour les libéraux, l'évaluation est basée sur la participation à un groupe d'analyse de pratique type groupe de pairs, avec résolution de problèmes cliniques selon la méthode EBM et la réalisation d'un compte rendu de séance ; cette méthode est en effet fondée sur l'analyse des comptes rendus mensuels des groupes ; elle n'alourdit donc pas le travail des médecins pratiquant déjà dans le cadre de groupes d'analyse de pratique.

Nous savons qu'habituellement, en fin de réunion, les groupes identifient 2 ou 3 problèmes cliniques qu'ils souhaitent résoudre ; la méthode *Evidence Based Medicine* (médecine fondée sur les niveaux de preuve) est la méthode de choix pour résoudre ces problèmes.

Les données de la science qu'il est demandé d'aller consulter sont au minimum les données francophones facilement accessibles : la *Revue Prescrire*, *EBM Journal* et *Décider pour Traiter*, les Recommandations de pratique clinique référencées par la Haute Autorité de santé.

Un programme complémentaire de formation indemnisée est proposé dans le cadre de la FPC pour faciliter la résolution de ces problèmes cliniques.

Questions à...

Christian COHENDET
Président de VARAPP



Depuis quand développez-vous ces programmes ?

Les groupes de pairs sont nés à la fin des années 1980 au sein de la SFMG ; il est apparu très vite que la participation régulière à un groupe était un moyen formidable de formation-évaluation mais également de satisfaction des médecins participants.

Officiellement, l'idée de mutualiser les travaux des groupes date de 2003. En 2004, l'association VARAPP a déposé 2 projets dans le cadre du Fonds d'Action Qualité des Soins en Rhône-Alpes : « Diffusion des groupes de pairs et de la méthode EBM en Rhône-Alpes » ; « Faisabilité d'un réseau régional thématique EBM en Rhône-Alpes », avec comme bénéfice secondaire attendu la réalisation d'une banque de problèmes cliniques résolus associée à

une « valise de preuves » (les données de la science ayant permis les résolutions). Nous n'avons pu débiter ces projets, faute d'un financement suffisant. L'obligation de formation continue et d'évaluation des pratiques professionnelles rendent aujourd'hui réalisables ces projets qui sont l'objet de notre programme, agréé par la Haute Autorité de santé fin 2006.

Ce programme débute actuellement ; un ajustement aura lieu en juin prochain, après les premiers résultats (analyse des comptes rendus de séance et de la satisfaction des participants).

Comment les médecins intéressés peuvent-ils s'y engager ?

Il suffit de faire partie d'un cercle de qualité ou d'un groupe de pairs, de s'inscrire et d'inscrire son groupe sur le site Internet de l'association ; le groupe s'engage à déposer ses comptes rendus dans la partie privative du site. Pour un médecin isolé, il lui faut rejoindre ou créer un groupe.

Quels sont les résultats (amélioration des pratiques) obtenus (si la méthode a déjà été expérimentée) ou attendus ?

Les résultats attendus sont de 3 ordres : la mutualisation des problèmes cliniques résolus au sein d'une banque

de problèmes cliniques, consultable à tout moment, la satisfaction des participants (amélioration de la qualité de la vie professionnelle en améliorant la pratique médicale) ; le bénéfice des patients évalué sur des indicateurs de santé ; l'anonymat est bien sûr respecté.

Quels sont vos objectifs de développement ?

Nous souhaiterions que les pairs qui s'engagent au départ aient envie de continuer cette EPP peu contraignante, performante et formative, ce qui permettra le développement continu et la mise à jour de la banque de problèmes cliniques adaptés aux problèmes concrets des praticiens, véritable retour sur investissement.

Quel est le coût éventuel ?

Les coûts ont été définis en collaboration avec les représentants des groupes de pairs adhérents et les associations collaboratrices. Les groupes pionniers qui s'engagent actuellement sont dispensés de toute cotisation ; le médecin qui s'engage individuellement doit simplement être membre de l'association (cotisation de 3€ ou 63€).

Quand les pouvoirs publics auront défini le montant alloué aux associations, ces propositions seront sans doute révisées.

